

DOMAINE :	Élèves – Services à l'élève	En vigueur le :	6 novembre 2004
TITRE :	Dépistage précoce et continu	Révisée le :	12 juin 2026

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

1. Principes du dépistage précoce et continu

Tout élève a droit d'accéder à un programme scolaire de qualité, dans un milieu accueillant, inclusif, sain et sécuritaire, et qui est équitable, sans discrimination et respectueux envers l'élève et sa famille. Au CSPNE, différents processus ont été élaborés et mis en place de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires pour aider le personnel scolaire avec le dépistage précoce et continu du développement affectif, social, cognitif et physique de chaque élève. Ces processus et ressources découlent des secteurs de la petite enfance, de l'éducation spécialisée, des services sociaux (SS) et de la pédagogie (PED). Les programmes, services et interventions variés de ces secteurs appuient le personnel scolaire, de façon proactive, dans la planification des expériences et activités scolaires qui permettent à chaque élève de maximiser leurs points forts, leurs habiletés et leurs compétences en plus, de répondre aux besoins plus particuliers de certains d'entre eux tout au long de leur cheminement scolaire.

2. Objectifs

Les interventions du dépistage précoce doivent permettre à l'élève peu importe leur date d'entrée dans une école au CSPNE :

- de s'épanouir à son plein potentiel;
- de s'intégrer facilement à l'école;
- d'acquérir une confiance personnelle en ses capacités, habiletés et compétences;
- de développer une image positive de lui-même;
- de développer des habiletés de la pensée et des aptitudes physiques, sociales et langagières;
- de vivre des expériences de réussite scolaire afin de développer une attitude favorable à l'apprentissage;
- d'acquérir son indépendance et de devenir progressivement autonome;
- d'apprendre à accepter les routines et les responsabilités scolaires;
- de grandir en intégrant les valeurs qui lui permettront de contribuer à la communauté, la société et particulièrement à la collectivité franco-ontarienne.

Toutes les données recueillies à travers les étapes du dépistage précoce et continu sont documentées dans le profil de l'élève. Ce profil regroupe l'ensemble des formulaires, des questionnaires, des grilles d'observation, des rencontres équipes-écoles et des rapports d'évaluation complétés et recueillis, entre autres par la direction d'école, le personnel enseignant, le personnel de soutien ainsi que les agences et fournisseurs de services spécialisés par des professionnels internes et externes tout au long du processus de dépistage précoce et continu. Ce profil est gardé dans le Dossier scolaire de l'Ontario de l'élève (DSO).

3. Processus de dépistage précoce et continu

L'intervention précoce et la prévention demeurent la préoccupation centrale du dépistage précoce et continu. Celui-ci commence dès l'inscription à la maternelle et se poursuit tout au long de la scolarité de l'élève. Le Conseil, en collaboration avec les agences communautaires et fournisseurs de services spécialisés externes, s'engage à offrir, aux écoles et au personnel scolaire, les soutiens nécessaires dans le processus d'évaluation et dans la planification de la programmation et des interventions pour répondre, selon les limites et capacités du Conseil, aux besoins individuels des élèves.

En utilisant diverses stratégies, l'enseignant évalue l'apprentissage de l'élève de façon continue dans le contexte des activités quotidiennes de la salle de classe. Différents outils d'observation sont utilisés : portfolios, grilles d'observation, grilles d'escalade, profil de l'élève, évaluations diagnostiques et de l'évaluation au service de l'apprentissage des élèves, entre autres.

Le processus de dépistage précoce permet d'établir un profil de l'élève et de dépister très tôt les besoins des élèves. Ainsi une intervention appropriée et efficace peut être identifiée et mise en vigueur.

Le processus du dépistage précoce et continu permet de monitorer et maintenir à jour le profil de l'élève tout au long de sa scolarité.

Les outils dépistage précoce et continu permettent d'évaluer :

- Le développement psychomoteur, l'audition et la vision
- Le développement socio-affectif
- Le développement intellectuel
- Le développement langagier

3.1 Inscription des élèves à la maternelle

Le processus d'inscription à la maternelle vise à situer l'élève dans son développement cognitif, social, physique et émotionnel afin de prévoir le nécessaire pour répondre à ses besoins et offrir un programme éducatif de qualité. Il comprend les éléments suivants :

- a) une journée d'inscription à la maternelle est prévue à la fin janvier ou au début février à chaque année pour accueillir des familles prospectives afin :
 - d'aider les parents/tuteurs à choisir l'école que fréquentera leur enfant dès septembre, de répondre aux questions des parents/tuteurs et les appuyer à remplir les documents liés à l'inscription;
 - d'identifier et prévoir une rencontre de transition entre l'agence externe et l'école pour les enfants recevant déjà des services spécialisés par une agence externe (p. ex., services en orthophonie, en autisme ou en ergothérapie) pour assurer la continuité de services auprès de l'enfant et pour mettre en place le nécessaire pour répondre aux besoins environnementaux de l'élève à l'école, le cas échéant.
- b) une session d'orientation « Bienvenue à la maternelle (BAM) » en avril ou mai, qui regroupe les équipes pédagogiques de la maternelle et du jardin d'enfants avec les agences communautaires afin d'informer et de guider les parents/tuteurs des enfants d'âge préscolaire qui sont inscrits à la maternelle pour la rentrée en septembre.
- c) une entrevue d'accueil, avec les parents/tuteurs de l'élève, est prévue par le titulaire au cours de la première semaine de l'école. Cette entrevue a pour but d'aider l'élève à se familiariser avec son enseignant et de fournir aux parents/tuteurs, l'occasion de parler de leur enfant. L'entrevue permet aussi de recueillir et de vérifier un certain nombre de renseignements sur l'élève, son milieu familial, ses besoins, ses forces et son développement global afin de mieux répondre à ses besoins.
- d) en situation exceptionnelle une entrée échelonnée peut être envisagée pour permettre à l'élève qui débute de s'intégrer graduellement au milieu scolaire et pour favoriser chez l'enseignant l'adoption d'une approche très accueillante et d'une intervention particulièrement efficace auprès des élèves qui requièrent un accompagnement et une attention plus immédiate.

3.2 Inscription des élèves aux autres années d'études et pendant l'année scolaire

Le parent/tuteur doit prévoir une rencontre avec la direction pour inscrire son enfant aux écoles du CSPNE. Lors de cette rencontre, la direction questionne le parent/tuteur afin de recueillir et de vérifier un certain nombre de renseignements sur l'élève, son milieu familial, ses besoins, ses forces et ses intérêts pour répondre à ses besoins ainsi qu'à l'élaboration du profil de l'élève (p. ex., les points forts, les intérêts et les besoins). La direction avec l'équipe-école et l'équipe-Conseil mettra en place un plan d'interventions, de programmes et de services pour l'élève ayant un besoin particulier.

La direction, l'enseignant et l'enseignant-ressource prennent connaissance du contenu du *Dossier scolaire de l'élève* (DSO) de l'élève sous réception de celui-ci.

3.3 Dépistage précoce langagier pour les élèves de la maternelle

Au printemps, tous les élèves de la maternelle participent au dépistage langagier administré par l'orthophoniste du Conseil. Le but de ce dépistage langagier est de vérifier les compétences de l'élève en communication.

Dans l'éventualité où l'orthophoniste identifie des besoins au moment du dépistage langagier, le parent/tuteur est avisé que son enfant pourra bénéficier de sessions de stimulation pour augmenter sa communication orale ou, que son enfant pourra être orienté à des services plus avancés en orthophonie offerts soit par l'orthophoniste du CSPNE ou par une agence externe.

4. Rôles des responsables du dépistage précoce et continu

Le dépistage précoce et continu repose sur l'étroite collaboration et la participation des parents/tuteurs, de la direction d'école, des membres du personnel scolaire et des agences communautaires. Les efforts concertés de ces partenaires permettent de cibler et mettre en œuvre des stratégies d'interventions, des services et des programmes d'appui pour appuyer la réussite scolaire de l'élève.

- **La direction de l'école**

La direction de l'école est la première personne responsable de la mise en œuvre du dépistage précoce et continu. Elle doit s'assurer que tous les élèves et leurs parents/tuteurs fassent l'objet d'un accueil chaleureux à l'école et qu'une communication constante règne entre les parents/tuteurs et l'école et ce, tout au long du cheminement scolaire de l'élève. Elle doit aussi s'assurer que chaque élève fasse l'objet d'une observation continue et reçoive l'appui pouvant répondre à ses besoins individuels.

- **Le personnel enseignant et de soutien**

Le personnel enseignant et de soutien jouent un rôle important dans la mise en œuvre du dépistage précoce et continu. Il doit favoriser l'intégration de l'élève à l'école et lui assurer des expériences de réussites scolaires.

Le personnel doit observer et évaluer le développement psychomoteur, socio affectif, cognitif et langagier de chaque élève, choisir des stratégies et des interventions appropriées. Il importe de bien identifier les besoins de l'élève et d'intervenir tôt et de façon efficace à chacune des années scolaires, mais particulièrement en maternelle et au jardin alors que l'élève aborde une étape très importante de sa vie où motricité, socialisation, habileté de la pensée et langue doivent se développer de façon optimale.

Enfin, il doit développer une communication régulière et fréquente avec les parents/tuteurs, afin d'aider l'élève à se développer au maximum de ses capacités.

- **Les parents/tuteurs**

Les parents/tuteurs jouent un rôle crucial dans le processus du dépistage précoce et continu. Tout le travail déjà réalisé auprès de l'élève, soit dans le domicile familial, à la garderie ou dans les agences de services sociaux ou de santé, est important pour l'école qui veut répondre aux besoins de l'élève. Les parents/tuteurs possèdent de l'information privilégiée à transmettre au personnel de l'école dans le but d'aider leur enfant à s'épanouir au sein de l'école tout au long de leur scolarité.

La participation des parents/tuteurs est encouragée pour permettre à l'école de connaître, les besoins de l'élève, afin de pouvoir intervenir le plus rapidement et efficacement possible en tout temps.

La réussite du dépistage précoce et continu dépend en grande partie du climat de confiance établi entre les parents/tuteurs, les agences communautaires et le personnel scolaire. Ce climat de confiance est fondé sur le respect réciproque et le souci de travailler conjointement à l'identification des besoins réels de l'élève ainsi qu'à la mise en œuvre d'appui visant son développement maximal.